

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. Identification

Préparé pour
2200 98^e rue Saint-Georges, QC
CHEMTREC (US and Canada) (800) 424-9300
Numéro du produit.
Produit – Classe
Utilisations
Numéro de pièce du client
Revêtement de peinture industrielle.

Section 2. Identification des dangers

- Catégorie 2
- Catégorie 2

Classement de la Mention d'avertissement : Attention

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection.

Intervention : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux.

Stockage : Garder sous clef.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'étiquetage SGH

Éléments d'une étiquette

complémentaire

: Aucun connu.

Section 2. Identification des dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol 5 - 10 111-77-3

silice amorphe synthétique 1 - 3 7631-86-9

Nom des ingrédients Numéro CAS

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Autres moyens

d'identification

: Non disponible.

Numéro CAS : Non applicable.

Substance/préparation

Code du produit : MWW621-0035

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Mélange

% (p/p)

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du

vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes.

Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

Inhalation

Ingestion :

Description des premiers soins nécessaires

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun effet important ou danger

Contact avec les yeux : critique connu.

Effets aigus potentiels sur la santé

Section 4. Premiers soins

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger

Ingestion : critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec la peau

Ingestion

Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: poids foetal réduit augmentation de la mortalité foetale malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: poids foetal réduit augmentation de la mortalité foetale malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:poids foetal réduit augmentation de la mortalité foetale malformations du squelette

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Voir Information toxicologique (section 11)

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Produit de décomposition thermique dangereux Dangers spécifiques du produit

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxyde/oxydes de métal

Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Moyens d'extinction

Aucun connu.

Agents extincteurs appropriés

:

Agents extincteurs inappropriés

:

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions environnementales

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

:

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les

autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Grand déversement :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Petit déversement :

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le personnel non affecté aux urgences

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Section 7. Manutention et stockage

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

:

Mesures de protection Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter

l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

:

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Section 7. Manutention et stockage

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

:

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection des mains Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants

étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection oculaire/faciale

Protection du corps L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche

exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Mesures d'hygiène :

Paramètres de contrôle

Mesures de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Protection de la peau

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Protection respiratoire :

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique

Point de fusion

Tension de vapeur

Densité

Densité de vapeur

Solubilité

Liquide.

Non disponible.

1.04 g/cm³

< 1 (Air = 1) (Méthode de calcul)

17.5 mm Hg (2.3275 kPa) (Plus haute valeur connue: eau)

Non disponible.

Odeur Non disponible.

pH

Couleur Non disponible.

Taux d'évaporation Plus haute valeur connue: Inférieur à 1. (2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol)

comparé à

acétate de butyle

Température d'auto inflammation

Point d'éclair

Non applicable.

Vase clos: >93.3°C (>199.9°F) [Le produit n'entreti ent pas une combustion.]

Non disponible.

8.5 à 9

Viscosité Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

Coefficient de partage noctanol/ eau

Apparence

Point d'ébullition : 100 - 198 °C (212 - 388.4 °F)

Inflammabilité (solides et gaz)

: Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)

: Indéterminé.

Température de décomposition

: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux

Conditions à éviter Aucune donnée spécifique.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Stabilité chimique Le produit est stable.
Aucune donnée spécifique.

:
:
:

Matériaux incompatibles :

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Date d'édition/Date de révision : 9/18/2020 **Date de publication précédente**

: 1/27/2020 **Version** : 0.02 6/11

AQUAWIPE NEUTRE HV

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol DL50 Cutané Lapin 2550 mg/kg -
DL50 Orale Rat 4080 mg/kg -

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat Espèces Dosage Exposition

Cancérogénicité

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Tératogénicité

2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol Positif - Non déclaré Mammifère -
espèces non
précisées

--

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat Espèces Dosage Exposition

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Sensibilisation

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger **Ingestion** : critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette

:

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les effets toxicologiques

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Aucun effet important ou danger **Généralités** : critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Susceptible de nuire au foetus.

Effets sur le

développement

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Susceptible de nuire à la fertilité.

Contact avec la peau

Ingestion Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids foetal réduit

augmentation de la mortalité foetale

malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids foetal réduit

augmentation de la mortalité foetale

malformations du squelette

:

:

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Valeurs numériques de toxicité

Orale 35226.2 mg/kg

Cutané 28333.3 mg/kg

Voie Valeur ETA

Estimations de la toxicité aiguë

Effets immédiats

possibles

: Non disponible.

Exposition de courte durée

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets immédiats

possibles

: Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets différés possibles : Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Toxicité

Non disponible.

Persistance et dégradation

Coefficient de répartition

sol/eau (K_{oc})

: Non disponible.

Mobilité dans le sol

Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Méthodes d'élimination :

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

: Non disponible.

:

Classification

pour le DOT

Non réglementé.

-

-

Classification

pour le TMD

Non réglementé.

-

Nota : L'information fournie dans la section 14 est basée sur une expédition de colis en vrac par transport terrestre en Amérique du Nord. Tous les expéditeurs sont tenus de s'assurer que la classification de transport et les exigences réglementaires appropriées en matière d'expédition de colis/conteneurs sont respectées pour les modes de transport concernés.

Section 15. Informations sur la réglementation

Liste des stocks

Australie : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire du Canada : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Europe : Indéterminé.

Japon : **Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.

Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

République de Corée : Indéterminé.

Malaisie : Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Indéterminé.

Philippines : Indéterminé.

Taïwan : Indéterminé.

États-Unis : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Listes canadiennes

Aucun des composants **INRP canadien** : n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

Turquie : Indéterminé.

ATTENTION: Ce produit contient moins de 0,1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer le cancer.

ATTENTION: Ce produit contient moins de 1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou autre altération de la reproduction.

alcool méthylique Non. Oui. Non. Non.

formaldéhyde Oui. Non. Non. Non.

1,4-dioxane Oui. Non. Non. Non.

Nom des ingrédients Cancer Effet sur la reproduction

Pas de niveau de risque significatif

Posologie maximum acceptable

Californie prop. 65

Section 16. Autres informations

9/18/2020

Historique

Date d'impression

Date d'édition/Date de révision

Version

Date de publication précédente

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution

Section 16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Avis au lecteur

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Références : Non disponible.

RPD = Règlement sur les produits dangereux

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification Justification

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) -

Catégorie 2

Méthode de calcul

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) -

Catégorie 2

Méthode de calcul